

**Département des YVELINES  
Arrondissement de RAMBOUILLET  
Canton d'AUBERGENVILLE  
MAIRIE DE MERE**

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL du 12 Décembre 2016**

Date de convocation  
05/12/2016

**L'an deux mil seize**

**Le 12 décembre à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage  
06/12/2016

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

**Etaient présents :**

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Dominique CHESNEAU, C. JUMEL-TROUFLEAU, Françoise BUSTARRET, Isabelle BONNUIT, Mrs Serge BISSONNET, Michel MERCIER, Patrick MARIE, Philippe CLEMENCE, Mme Isabelle DEMONCHY, Françoise DOUCET, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI, Mme Sandrine PAPON, Mr Guillaume CORNILLEAU.

**Absents représentés :**

Mme Sylviane DUQUENOY représentée par Mr Michel RECOUSSINES,  
Mme Monique BOURG représentée par Mr Alain COLOMBI,

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 19

Votants : 19

Présents : 17

Mr Philippe CLEMENCE a été élue secrétaire de séance

**1-APPROBATION DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte rendu.

**2- AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DU MAGASIN CASINO  
ANNÉE 2017**

Le magasin CASINO 17 rue Roger Vannier à Méré a sollicité par courrier en date du 26 septembre 2016, le désir d'ouvrir son magasin certains dimanches, à savoir :

Les Dimanche 16 avril 2017, Dimanche 07 mai 2017, Dimanche 04 juin 2017, Dimanche 16 juillet 2017, Dimanche 12 novembre 2017, Dimanche 17 décembre 2017, Dimanche 24 décembre 2017, Dimanche 31 décembre 2017.

DL  
AD  
AC  
EB  
1  
AS  
P  
M

**Le Conseil Municipal** autorise le magasin Casino à l'ouverture de son magasin à Méré avec **13 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.**

### **3- DECISION MODIFICATIVE N°2**

A l'approche de la clôture 2016, certaines prévisions budgétaires de la section de fonctionnement 2016 doivent être ajustées, compte tenu des évènements réalisés dans l'exercice:

#### **Dépenses de fonctionnement**

- Chapitre 012 charges de personnel : dépassement du budget initial prévisible suite au maintien en maladie de trois membres du personnel pendant une période plus importante que prévu.
- 
- Chapitre 065 autres charges gestion courante : Après la dissolution du syndicat SICESMA fin 2015, nous avons été informés très tardivement du montant de contribution de service d'incendie, non prévu au budget primitif.

#### **Recettes de fonctionnement**

- Chapitre 002, excédent exercice antérieur : en plus de l'affectation du résultat 2015 de 100 000 € en recette, il y lieu de prévoir le report du montant de 125.05 € suite à la dissolution du SICESMA
- 
- Chapitre 013 atténuations de charges : les remboursements de charges de personnel absent (comme indiqué ci-dessus) sont significativement supérieurs au budget primitif.

Une décision modificative s'impose donc comme suit :

Chap	art.	libellé	Budget	DM n°2	Nvx montants
			Avant DM n°2		après DM n°2
<b>Section Fonctionnement - dépenses</b>					
011	6042	ach. Prest. Sev.	10 000 €	- 10 000 €	0 €
011	60628	aut. Fourn.	10 000 €	- 2 000 €	8 000 €
011	61521	ent. Terrains	5 000 €	- 5 000 €	0 €
011	615221	bâtiments publics	48 500 €	- 20 000 €	28 500 €
<b>011</b>	<b>total</b>	<b>charges générales</b>	<b>442 500 €</b>	<b>- 37 000 €</b>	<b>405 500 €</b>
012	64118	aut.indemn.	0 €	+ 40 000 €	40 000 €
<b>012</b>	<b>total</b>	<b>charges de personnel</b>	<b>696 000 €</b>	<b>+ 40 000 €</b>	<b>736 000 €</b>
065	6553	service incendie	0 €	+ 62 000 €	62 000 €
065	65548	aut. Contrib.	0 €	+ 62 000 €	62 000 €
065	65541	comp. Charges..	80 000 €	-74 000 €	6 000 €
065	657361	caisse écoles	10 000 €	-10 000 €	0 €
065	657362	CCAS	50 000 €	-20 000 €	30 000 €

065	total contributions	257 700 €	+20 000 €	277 700 €
<b>Total</b>	<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>2 011 220 €</b>	<b>+ 23 000 €</b>	<b>2 034 220 €</b>

Chap art.	libellé	Budget	DM n°2	Nvx montants
		Avant DM n°2		après DM n°2

#### Section Fonctionnement – recettes

002	excédent ant. Fonct	100 000 €	+125.05 €	100 125.05 €
013	6419 remb. Rem. Pers.	30 000 €	+22 874.95 €	52 874.95 €
<b>013</b>	<b>total attén. de charges</b>	<b>30 000 €</b>	<b>+22 874.95 €</b>	<b>52 874.95 €</b>
<b>Total</b>	<b>Recettes fonctionnement</b>	<b>2 011 220 €</b>	<b>+ 23 000 €</b>	<b>2 034 220 €</b>

#### 4- RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE CREDIT

Une ligne de crédit de trésorerie a pour vocation de gérer les délais entre les dépenses et les recettes de façon générale, et plus particulièrement les délais entre les décaissements correspondant aux paiements des investissements et les versements de subventions. La ligne de crédit ne doit pas servir à financer un investissement.

Nous avons conclu avec le Crédit Agricole une ligne de crédit de trésorerie de 305 000 € le 15 Décembre 2014 qui a été reconduite pour un an le 15 Décembre 2015. Au titre de ce dernier accord, nous avons effectué un décaissement de 100 000 € en Décembre 2015 et son remboursement a été effectué en Juillet 2016. La ligne de crédit arrivant à expiration le 15 Décembre 2016, il y a lieu de la renouveler pour une nouvelle année.

Le Crédit Agricole présente des conditions intéressantes avec un taux de : index Euribor 1 mois + 1.20%, sachant que le taux Euribor est actuellement négatif (-0.373% le 21 Novembre).

**Le Conseil Municipal** décide le renouvellement la ligne de crédit de trésorerie de 305 000 € et autorise le Maire à signer la convention, **à l'unanimité.**

#### 4- AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du*

AC PM  
 IP  
 FB B  
 3  
 AD



quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget primitif qui devra intervenir avant le 15 Avril 2017.

**Le Conseil Municipal** autorise, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2017, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à **l'unanimité**, comme suit :

Chapitre	Budget 2016	25%
20 : immobilisations incorporelles	37 080,00 €	9 270,00 €
21 : immobilisations corporelles	08 375,72 €	202 093,93 €
23 : immobilisations en cours	95 312,06 €	73 828,01 €
Opération d'équipement	69 687,94 €	17 421.98 €
13 : subvention d'investissement	140 000,00 €	35 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 350 455,72 €</b>	<b>337 613,92 €</b>

Ces montants seront répartis selon les chapitres 20, 21 et 23.

## **5- CONVENTION SDIS**

Par courrier en date du 16 novembre dernier, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) nous demande le versement d'une contribution individualisée pour la commune de Méré au fonctionnement du SDIS pour l'année 2017.

Une convention est établie et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée d'un an, renouvelable annuellement, par reconduction expresse.

Pour l'année 2017, le montant de la cotisation sera de 62 392.30 € et payable trimestriellement.

**Le Conseil Municipal** accepte la convention avec le SDIS pour un montant de 62 392.30 € avec un paiement trimestriel, à **l'unanimité**.

## **6- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR –Mme Catherine NOWAK**

Par courrier en date du 17 novembre 2016, Madame Catherine NOWAK nous a fait parvenir le montant de ces indemnités pour l'année 2016 soit un montant de 584.34 €.

**Le Conseil Municipal** accepte le montant de l'indemnité de Madame Catherine NOWAK pour l'année 2016, à **l'unanimité**.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'MM', 'AC', 'IP', 'P.M', 'FB', 'SD', 'AD', and 'ND'.

## **7.- AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES / HAUTS DE SEINE**

Par courrier en date du 10 octobre 2016, le Centre de Gestion (CIG) nous demande notre accord concernant l'affiliation volontaire au Centre de Gestion de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts de Seine,

**Le Conseil Municipal** accepte la demande d'affiliation pour l'ensemble des établissements publics à vocation régionale ou interdépartementale dont le siège est situé dans la région du Centre de Gestion de la Grande Couronne, **à l'unanimité.**

## **8.- MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Les primes dans la fonction publique ont été modifiées, il convient donc de prendre une délibération pour les nouvelles dénominations des primes en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'Engagement professionnel).

## **9.- APPROBATION DU SITERR**

Le SITERR a déposé en date du 20 octobre 2016, son rapport d'activités pour l'année 2015.

**Le Conseil Municipal** approuve le rapport d'activités pour l'année 2015, **à l'unanimité.**

## **10.- APPROBATION DU SEY**

Le SEY a déposé en date du 27 octobre 2016 son rapport d'activités pour l'année 2015.

**Le Conseil Municipal** approuve le rapport d'activités pour l'année 2015, **à l'unanimité.**

## **11.- APPROBATION DU SIRAYE**

Le SIRAYE a déposé en date du 24 novembre 2016 son rapport d'activités pour l'année 2015.

**Le Conseil Municipal** approuve le rapport d'activités pour l'année 2015, **à l'unanimité.**

## **12.- APPROBATION DU CCCY**

La Communauté de Communes Cœur Yvelines a déposé en date du 12 octobre 2016 son rapport annuel pour l'année 2015.

**Le Conseil Municipal** approuve le rapport annuel pour l'année 2015, **à l'unanimité.**

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'MM', 'AC', 'DC', 'FB', 'PM', 'AD', '5', and 'B'.

### 13- QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Monsieur Alain COLOMBI remplacera Monsieur Patrick MARIE à la commission Jeunesse.
- ▶ PLU : date prévisionnelle pour l'enquête publique  
(mardi 21 février de 10h à 12h) – samedi 11 mars de 10h à 12h – mercredi 22 mars de 14h à 17h – samedi 25 mars de 10h à 12h).
- ▶ Commission Patrimoine : l'aide aux communes passe de 70 % du montant à 30 % ou 50 % selon le cas)
- ▶ Subvention départemental (triennal 2016 – 2019) pour l'enfouissement des réseaux intégrés (maximum 140 000 €)
- ▶ Commission Scolaire : Ligne de bus 45 – démarches actuelles avec le SITERR, STIF ...
- ▶ ADEMEGA : Réunion prévue Jeudi 15 décembre à 17h30 contre l'installation de l'antenne FREE.
- ▶ Micro-crèche : dépôt du PC samedi 17 décembre.
- ▶ Vœux du Maire prévu le vendredi 13 Janvier 2017.

A collection of handwritten signatures and initials in black and blue ink. The signatures are scattered across the page, with some appearing to be initials or short names. One signature in the lower right is more legible and appears to be 'J. L. ...'. There are also several sets of initials, such as 'PB', 'FB', 'PB', 'PM', and 'MM', scattered throughout the page.